



COLLECTIF « ARBRES DE BORD DE ROUTE »

PETITION

à Monsieur Jean-Jacques Lozach,
Président du Conseil Général de la Creuse

**pour
un moratoire immédiat des abattages d'arbre le long des routes départementales de la Creuse
et pour la mise en place d'une véritable politique de mise en valeur
et en sécurité du patrimoine arboré de bords de routes.**

Les arbres de bord de route : un patrimoine esthétique et culturel

La campagne creusoise est riche et belle de ses arbres en boisement, dans les haies, isolés dans une pâture ou un champ, ou en bord de route. Cette dernière situation est d'autant plus importante pour les paysages de Creuse que la route, et notamment les petites et moyennes routes, constituent autant de portes d'entrée, de trajets utilisés et appréciés par les habitants et les touristes. Ils constituent un véritable patrimoine culturel par les essences présentes, leurs âges, leurs ports, leurs histoires et leurs relations aux lieux. Ils contribuent à faire de la Creuse une destination touristique et un département singulier où il est agréable de vivre.

Les arbres de bords de routes : un patrimoine naturel

Ces arbres de bords de routes sont des écosystèmes à part entière, au même titre que le réseau de haies qui jouent un rôle de corridor pour un grand nombre d'espèces animales. Ils participent à la Trame "Verte et Bleue", adopté et mis en place en Limousin, visant à préserver nos «cœurs de nature» et les axes qui les relient. Ils abritent une faune protégée au titre du code de l'environnement à l'instar des chauves-souris, des oiseaux et de nombreux insectes, dont certains vivent exclusivement au sein de vieux arbres de bord de chemins, de prairies et également de routes.

Les arbres de bords de routes : un facteur de sécurité routière

De nombreuses études récentes, en particulier de Suède et d'Angleterre, montrent que les arbres contribuent à la sécurité routière. Ils fournissent des indices pour anticiper et adapter sa conduite à l'environnement. Ils donnent des références d'échelle, permettant aux conducteurs d'apprécier les distances; ils donnent des références de vitesse, par le défilement latéral; ils donnent des références de direction, contribuant à la lisibilité de la route, ce que chacun de nous apprécie les jours de brouillard ou de neige. Les alignements constituent des indices supérieurs aux panneaux de signalisation, isolés, et donc moins bien perçus que la «structure» d'un alignement ou d'arbres isolés. Ils incitent aussi à la prudence, alors qu'une route trop dégagée donne un sentiment de confort et de fausse sécurité, fait baisser la vigilance et incite à la vitesse. L'Académie des Sciences morales et politiques s'est opposée de manière formelle à l'idée de couper les arbres de bord de route pour réduire le nombre de victimes : «Il serait absurde de couper les arbres, comme il a été proposé par certains, pour réduire l'insécurité routière »

Les arbres de bord de route : un patrimoine menacé

Ce patrimoine reconnu, est depuis quelques années mis à mal par des coupes injustifiées. Le dernier et triste exemple est celui des arbres coupés sur la D54 entre Saint-Martial-le-Mont et Fransèches. Des arbres vigoureux, placés derrière un fossé ou un muret, des chênes d'émonde portant le témoignage d'une gestion mesurée, des fruitiers de plein-vent, abattus, sans réelles justifications. Les propriétaires privés, soumis à la pression sécuritaire se retrouvent pratiquement contraints d'obéir aux injonctions de coupe. Il ne s'agit en aucune manière de nier la dangerosité de certains arbres, mais de ne pas les couper d'une façon aussi systématique.



COLLECTIF « ARBRES DE BORD DE ROUTE » **PETITION**

à Monsieur Jean-Jacques Lozach,
Président du Conseil Général de la Creuse

Pour le moratoire immédiat de tout abattage d'arbres de bords de routes départementales, en attendant la mise en place effective des mesures suivantes :

1 - La mise en œuvre à l'échelle du département, dans le cadre de l'agenda 21, **d'une politique pour la mise en valeur et la mise en sécurité du patrimoine arboré de bords de routes** en concertation avec les associations et les habitants.

2 - La réalisation systématique de « **plan d'intervention et de gestion annuel, par tronçon** » avec les avis, au côté des experts de la route :

- d'experts de l'environnement, issus du monde associatif,

- d'experts du paysage, CAUE , autres...

- d'experts arboristes spécialistes de l'analyse phytosanitaire en tant que de besoin,

aboutissant à la désignation raisonnée des arbres à tailler, à couper et à planter avant la rencontre avec les propriétaires. Ce plan sera soumis à la commission des sites, des paysages et de la nature, quand le tronçon passe dans des sites classés ou inscrits.

3 - **Une sensibilisation des maires concernés et des propriétaires d'arbres de bord de route départementale** à la qualité et l'importance du patrimoine arboré et aux mesures nécessaires à sa préservation à long terme.

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE

Pétition à renvoyer par courrier au CPIE des pays Creusois, 16 rue Alexandre Guillon, 23 000 GUERET ou par mail : contact@cpiepayscreusois.com pour un envoi groupé au Conseil général de la Creuse .

Pétition soutenue par l'ADEV, l'ADPPB, le CPIE des pays Creusois, la Digitale, EELV23, Guéret-Environnement, Limousin-Ecologie, la SEL, la SEPOL
avec la collaboration du GMHL

